



# Validité de Mon titre de séjour pluriannuel salarié

Par **amoustakim**, le **16/07/2019** à **16:48**

Bonjour,

Je me permets de vous contacter pour demander des informations concernant mon Titre de Séjour Français :

En 2017, j'ai me suis expatrié en France via l'intermédiaire d'une SSII, j'ai passé en France 14 mois (Janvier 2017 – Mars 2018) et j'ai pu obtenir ma carte de séjour pluriannuelle auprès de la Sous-Préfecture de Dunkerque, malheureusement pour des raisons familiales j'ai dû revenir s'installer au Maroc, j'ai donc deux questions importantes :

- Puisque je n'ai plus quitté le territoire marocain depuis ma dernière rentrée au Maroc le 1 avr. 2018, est ce que mon titre de séjour est toujours valide ?

- Comme je suis rentré au Maroc avant le démarrage du processus de paiement des impôts, je n'ai pas pu recevoir ni payer les impôts de l'années 2017, est ce que cela impactera aussi la validité de mon titre de séjour ? ou bien aurais-je toujours le droit de voyager dans l'espace Schengen sans avoir des complications ?

Je vous demande ces questions car actuellement avec mon emploi actuel au maroc j'aurai à effectuer des missions en Europe, je souhaite donc bien me renseigner et éviter des surprises de dernier moment.

En vous remerciant par avance et on vous souhaitant une excellente journée.